

Délibération n°
2026.005

Séance du 24/02/2026
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Excusés : 4
- Votants : 5

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	5	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025**

AFFECTATION DU
RESULTAT

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 02/03/2026

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt-quatre février deux mil vingt-six à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, Vice-Présidente.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 février 2026

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Sophie FAGLAIN, Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, Élisabeth DEJEAN, Lydie FERNANDES, Gisèle BARDE.

SECRETAIRE : Sophie FAGLAIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022.014 en date du 29 novembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget ;

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 ce jour ;

Considérant que la conseil d'administration du CCAS doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	14 482,79
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (8 968,00 - 10 507,43)	-1 539,43
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	16 022,22

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (0.00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0,00 - 0,00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	0,00
---------------------------------------------------------------------	-------------

- **décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	14 482,79

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
-----------------------------------------------	--

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche. le 24 février 2026.

La Vice-Présidente,



Dominique BORDEROLLE